

## NOTICE À L'ATTENTION DES CANDIDATS

### CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - SESSION 2021

Le concours externe avec épreuves, le concours interne avec épreuves et le troisième concours avec épreuves d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement sont ouverts au titre de la session 2021 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en convention avec le Centre de Gestion des Ardennes, le Centre de Gestion de l'Aube, le Centre de Gestion de la Meuse, le Centre de Gestion de la Moselle, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand Est.

#### 1 NOMBRE DE POSTES MIS AUX CONCOURS

Le nombre de postes mis aux concours est fixé comme suit :

SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE POSTES CONCOURS EXTERNE	NOMBRE DE POSTES CONCOURS INTERNE	NOMBRE DE POSTES TROISIÈME CONCOURS	TOTAL
Agencement et revêtements	4	2	/	6
Espaces verts et installations sportives	6	2	/	8
Installations électriques, sanitaires et thermiques	14	5	/	19
Magasinage des ateliers	8	5	/	13
Restauration	30	17	2	49
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>95</b>

#### 2 PERIODE D'INSCRIPTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

**1/ Période d'inscription en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin  
([www.cdg67.fr](http://www.cdg67.fr))**

**Du 4 mai 2021 au 9 juin 2021**

**2/ Période de dépôt ou de réception des dossiers d'inscription imprimés au Centre de Gestion  
du Bas-Rhin**

**Du 4 mai 2021 au 17 juin 2021**

(le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi)

**L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'être tout particulièrement vigilant sur l'état du dossier d'inscription au concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement qui devra être déposé complet et parfaitement rempli.**

Pour être valablement admis à concourir, le candidat devra :

- remplir toutes les conditions réglementaires requises d'accès au concours, conformément au décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;
- déposer un dossier d'inscription complet selon les conditions figurant dans le dossier d'inscription téléchargeable sur notre site Internet, rubrique « PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION ».

Toute admission à concourir prononcée sur la base d'une inscription au concours ne satisfaisant pas aux dispositions citées précédemment est illégale et entraînera l'annulation de la candidature.

**Le Centre de Gestion du Bas-Rhin ne validera l'inscription du candidat qu'à réception du dossier d'inscription imprimé et des pièces demandées, adressés ou déposés au Centre de Gestion, à l'attention du Service Concours, 12 avenue Schuman, CS 70071, 67382 LINGOLSHEIM CEDEX, exclusivement dans les délais fixés par l'arrêté d'ouverture du concours, soit entre le 04/05/2021 et le 17/06/2021 (le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi).**

Le Centre de Gestion rejette définitivement par courrier du Président du Centre de Gestion tout dossier complet ou incomplet de candidat déposé après la date limite de dépôt des dossiers d'inscription, soit le **17 juin 2021**.

Pour les dossiers déposés dans les délais, si les pièces obligatoires (copie du titre ou diplôme requis, copie de l'avis favorable de la commission d'équivalence, justificatifs de dispense de diplômes, ...) ne sont pas retournées avec le dossier dans les délais fixés par l'arrêté d'ouverture du concours, une seule réclamation, avec mention des pièces manquantes, sera adressée aux candidats pour les inviter à régulariser leur dossier dans les meilleurs délais et au plus tard :

- concernant la copie du titre ou diplôme requis et la décision rendue par la commission d'équivalence placée auprès du président du Centre National de la Fonction Publique : à la date du jury d'admission (remis directement ou, en cas d'envoi, cachet ou preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi) ; la date du jury d'admission interviendra à compter du mois de février 2022, elle sera déterminée ultérieurement par voie d'arrêté. Les candidats en seront informés au plus tard 3 mois avant ;
- concernant les autres documents manquants : au jour de la première épreuve du concours qui se déroulera le 25 novembre 2021 (remis directement ou, en cas d'envoi, cachet ou preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi). Pour les candidats produisant les pièces manquantes à leur dossier d'inscription au jour de la première épreuve du concours, **aucune instruction de dossier ne se fera en salle de concours.**

**Sauf pour les candidats dont les dossiers auront été rejetés définitivement (dépôt hors-délai, conditions d'inscription non remplies), tous les candidats seront autorisés à composer. Cependant, leur participation ne sera considérée comme valable qu'après instruction des pièces complémentaires fournies et inscription définitive sur la liste des candidats admis à concourir.**

Le cas échéant, les candidats pourront corriger leurs coordonnées personnelles (adresse, numéro de téléphone...) directement sur le dossier d'inscription imprimé au stylo rouge exclusivement. En cas de contradiction entre les données saisies en ligne et les données rectifiées sur le dossier papier, les services du Centre de Gestion du Bas-Rhin donneront foi aux corrections manuscrites. Au-delà du dépôt d'inscription auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin, les demandes de modifications de coordonnées personnelles sont à effectuer par mail ou par courrier.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il répond à toutes les conditions d'inscription au concours.

### **ATTENTION : PROCÉDURE ENTIÈREMENT DÉMATÉRIALISÉE**

Les candidats au concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement doivent consulter, directement en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin, leur situation pendant tout le déroulement du concours au moyen d'un identifiant et d'un code d'accès confidentiels obtenus au moment de l'inscription du candidat.

Via cet « espace candidat sécurisé en ligne », le candidat doit prendre connaissance de toutes les informations, notifications, documents en lien avec son inscription au concours et notamment :

- Vérifier que son dossier d'inscription papier a bien été réceptionné par le service concours du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- Télécharger le cas échéant son courrier de notification de dossier incomplet ;
- Imprimer ses convocations aux épreuves d'admissibilité et d'admission ;
- Prendre connaissance de son admissibilité ;
- Consulter ses résultats si le(la) candidat(e) a été déclaré(e) non admissible ou non admis(e) ;
- Télécharger ses courriers de notification de résultats en cas de non admissibilité, non admission ou admission au concours.

**Par conséquent, le Centre de Gestion du Bas-Rhin ne transmettra aucun courrier postal au candidat.**

Il appartiendra au candidat de consulter ces différents éléments en ligne sur son espace sécurisé

## **IMPORTANT**

**POUR LES CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS, LES DISPENSES DE DIPLOMES,  
LES DEMANDES D'EQUIVALENCE DE DIPLOMES,  
LES DISPOSITIONS POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP,...**

**→ VOIR LA BROCHURE DU CONCOURS, RUBRIQUE 2 :**

**« LES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE ET LES CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS »**

### **3 PRÉPARATION AU CONCOURS**

Pour acquérir des ouvrages préparatoires à ce concours, rendez-vous par exemple sur le site du CNFPT ([www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) rubrique WikiTerritorial, Éditions), sur le site de la Documentation Française ([www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)), en librairie.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin met à disposition des candidats en vue de la préparation de l'épreuve du concours, une note de cadrage. Ce document sera consultable sur notre site Internet, rubrique "Les concours", "La documentation concours".